

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

942<sup>ème</sup> RÉUNION

28 AOÛT 2020

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CMXLII)

COMMUNIQUÉ

## COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 942<sup>ème</sup> réunion tenue le 28 août 2020, sur le rapport du Président de la Commission sur les activités de l'Équipe de soutien technique de l'Union africaine (AUTSTG) dans le contexte des réformes institutionnelles nationales en Gambie,

Le Conseil de paix et de sécurité,

**Prenant note** du rapport du Président de la Commission sur les activités de l'équipe de soutien technique de l'Union africaine (AUTSTG) dans le contexte des réformes institutionnelles nationales en Gambie; **prenant également note** de la demande de la Gambie concernant la prorogation du mandat de l'AUTSTG en Gambie;

**Rappelant** ses décisions antérieures sur la situation en Gambie, en particulier le communiqué PSC/PR/COMM. (DCXCIV) adopté lors de sa 694<sup>ème</sup> réunion tenue le 15 juin 2017 et le communiqué PSC/PR/COMM.1 (DCCCXLIV) adopté lors de sa 844<sup>ème</sup> réunion tenue le 24 avril 2019;

**Réaffirmant** la solidarité de l'UA avec le peuple et le Gouvernement de la Gambie, dans leurs aspirations à réformer les institutions nationales, afin de transformer leur pays; **réaffirmant également** son attachement au respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Gambie; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité

1. **Félicite** le Gouvernement de la Gambie pour les progrès accomplis dans les réformes institutionnelles nationales, en particulier la revitalisation des services de sécurité déjà existants, l'adoption de la stratégie nationale de réforme institutionnelle, la réforme des institutions de sécurité, assurant la sécurité du pays ainsi que les efforts de réforme des institutions politiques et socio-économiques du pays, afin d'améliorer les moyens de subsistance des citoyens;
2. **Encourage** le Gouvernement de la Gambie, malgré les défis posés par la pandémie du COVID-19, à soutenir les réformes en cours, qui contribuent de manière significative à promouvoir la stabilité, ainsi que la croissance économique et la prospérité dans le pays;
3. **Appelle** le Gouvernement de la Gambie à mettre en œuvre les documents nationaux validés, tels que la politique de sécurité nationale, la stratégie de sécurité nationale et la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et à ratifier tous les instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme, afin de consolider les efforts nationaux actuels visant à sauvegarder la sécurité et les droits des citoyens;
4. **Félicite** le Gouvernement de la Gambie pour l'engagement dont il a fait preuve en s'appropriant le processus de réforme institutionnelle nationale, en particulier par l'allocation d'un fonds budgétaire national; et **exhorte** le Gouvernement de la Gambie à renforcer et à maintenir l'appropriation nationale du processus de réforme institutionnelle; **appelle** tous les États membres de l'UA et la communauté internationale pour qu'ils continuent à apporter le soutien technique, financier nécessaire à la Gambie dans la mise en œuvre des domaines prioritaires nationaux de la réforme;

5. **Félicite également** la Commission de l'UA, à travers l'AUTSTG, pour son rôle dans la fourniture d'un soutien technique à la mise en œuvre des réformes institutionnelles nationales en Gambie, en particulier la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que pour la révision par le pays des instruments juridiques pertinents; dans ce contexte, **exprime sa gratitude** au Gouvernement de la Gambie pour sa coopération dont il a fait preuve à l'AUTSTG dans la mise en œuvre de son mandat, en particulier en intégrant l'équipe dans différentes institutions gouvernementales en cours de réforme;
6. **Se félicite** des efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le cadre des réformes institutionnelles nationales globales de la Gambie;
7. **Souligne l'importance** du rôle soutenu du Gouvernement gambien dans la direction du processus de réforme institutionnelle nationale, en assurant la mise en œuvre des lignes directrices sur les domaines prioritaires du pays, en étroite collaboration avec l'UA, la CEDEAO et d'autres partenaires internationaux; à cet égard, **appelle** tous les partenaires contribuant au processus de réforme en Gambie à coordonner leurs efforts et leurs ressources, en vue d'assurer la coordination et la complémentarité des actions, d'harmoniser les activités de réforme et d'éviter les doubles emplois inutiles, ainsi que de maximiser les résultats des diverses contributions;
8. **Souligne la nécessité** pour le Gouvernement de la Gambie, en prévision de la tenue des prochaines élections nationales en 2021, d'adopter et de mettre en œuvre les instruments de l'UA relatifs aux élections, à la démocratie et à la bonne gouvernance, en vue de préparer la voie à la tenue d'élections crédibles, libres et transparentes;
9. **Décide** de proroger le mandat de l'AUTGST pour une période supplémentaire de (4) mois, jusqu'au 31 décembre 2020, en fonction de la disponibilité des ressources financières; **demande** au Président de la Commission de l'UA de continuer à mobiliser les ressources nécessaires, auprès des États membres de l'UA, des Nations unies et d'autres partenaires internationaux, afin d'assurer que le pays achève avec succès son processus de réforme et de transformation et d'empêcher la récurrence dans la crise; **exprime sa gratitude** au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour son soutien financier à l'AUTSTG et à ses activités depuis son déploiement en Gambie à ce jour;
10. **Demande également** à la Commission de l'UA de faire une communication au Conseil sur les activités et le mandat de l'AUTSTG, y compris la mobilisation des ressources, au-delà du 31 décembre 2020, à l'expiration du mandat actuel, pour examen par le Conseil;
11. **Demande en outre** au Président de la Commission de l'UA, à travers le Centre de l'Union africaine pour la Reconstruction et le développement post-conflit, d'explorer les voies et moyens de reproduire le modèle de soutien de l'AUTSTG aux États membres de l'UA sortant de crise/conflit, qui a démontré son efficacité en termes de fourniture de soutien, dans les pays qui pourraient demander le soutien de l'UA en vue de la stabilisation, des réformes institutionnelles, de la reconstruction et de développement post-conflit;
12. **Décide** de rester activement saisi de la question.